



ÉCOLE LIBRE SUBVENTIONNÉE
DE CHAPPELLE-LEZ-HERLAIMONT
Rue Vandervelde 17
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
Tél. : 064/45.98.68
Fax : 064/44.68.00

Chapelle-lez-Herlaimont, le 13 mars 2020.

Objet : COVID 19 – Application des décisions du gouvernement fédéral

Chers parents,

Suite à la réunion du Conseil National de sécurité de ce jeudi 12 mars 2020 et aux mesures de prévention prises ce jour, il a été décidé de renforcer le dispositif existant par des mesures additionnelles de distanciation sociale, dans le même objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie de Covid-19.

En ce qui concerne l'enseignement, ces recommandations seront d'application dès **le lundi 16 mars 2020**.

Dans la pratique, les cours seront suspendus sur l'ensemble du pays jusqu'au 5 avril (pour l'instant).

Un système d'accueil sera toutefois assuré pour les enfants des personnes qui travaillent elles-mêmes dans le secteur médical, dans le domaine de la sécurité publique et pour les enfants dont il n'est pas possible d'organiser une garde autre que par les personnes âgées. Attention, il n'y aura pas de garderie du matin et du soir à la rue de Verviers. Pause Cartable, par contre, fonctionnera normalement à la rue Vandervelde.

Une attestation de votre employeur vous sera demandée pour le mercredi 18 mars au matin si vous déposez votre enfant en garderie afin d'attester que vous occupez bien une des fonctions citées ci-dessus ; ainsi qu'une déclaration sur l'honneur (cf. annexe).

Pour ce qui est de ne pas faire garder les enfants par les personnes âgées, nous faisons appel à votre bon sens. Nous sommes conscients qu'il ne sera pas facile pour tout le monde de trouver des solutions ou du télétravail mais il va de la sécurité et de la santé de chacun.

Pour contrer cette propagation, l'accueil de votre enfant à l'école doit vraiment être la solution de dernier recours (le but est d'éviter un nombre maximal d'enfant par local). Lors de cet accueil, les enseignants seront tenus d'être vigilants sur l'état de santé de votre enfant. Dès l'apparition du moindre symptôme, l'enfant devra obligatoirement être gardé à la maison quelle que soit la situation d'encadrement familial.

Les élèves vont donc rester sans apprentissage encadré « en direct » pendant trois semaines. L'équipe de l'École-Moi va prendre le temps de construire un encadrement pédagogique à distance. Nous tiendrons compte du fait que tout le monde n'a pas un ordinateur ou une imprimante disponible.

De plus amples informations seront disponibles dès lundi matin sur le site Internet de notre école : www.ecolemoi.be

D'avance, je vous remercie de votre compréhension et de votre précieuse collaboration.

Pour l'équipe éducative,

DAMAY Pierre-Michel

Directeur.

Déclaration sur l'honneur **À joindre obligatoirement lors de l'inscription**

Je soussigné(e),

père/mère/tuteur de,

déclare sur l'honneur ne pas disposer d'autres moyens de garde pour
mon/mes

enfant(s) que celui de le ou les déposer à la garderie au sein de l'école
durant les

heures scolaires.

Fait à, le

Signature :